

**RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION
FILMS DE COMMUNICATION
D'ENTREPRISE
ET FILMS PUBLICITAIRES**



**19^e CINÉRAIL
FESTIVAL INTERNATIONAL TRAINS ET CINÉMA**

Le Festival International Trains et Cinéma

est organisé par l'association CinéRail

Pour tout contact ou correspondance :

CinéRail – 23, allée de la 2^e D.B. – F 75015 PARIS

Tel : + 33 (0) 1 43 22 23 90 - Fax : + 33 (0) 1 75 55 91 89

www.cinerail-fest.com - etienne.mortini@cinerail-fest.com

Paris, du 15 au 22 mars 2011

1. Objectif

Le Festival International Trains et Cinéma a été créé pour promouvoir auprès des diffuseurs et du grand public, des œuvres de courts et longs métrages, fictions, documentaires, films de communication d'entreprise et films publicitaires, qui existent grâce au monde ferroviaire qu'elles décrivent où sur lequel elles s'appuient.

La 19^e édition aura lieu à Paris du **15 au 22 mars 2011**. La compétition de la catégorie "Communication d'entreprise" et "Films publicitaires" aura lieu les **17 et 18 mars 2011** au siège de l'UIC (Paris 15).

Le 19^e Festival International Trains et Cinéma est organisé par l'association CinéRail – 23 allée de la 2^e D.B -75015 Paris, France, avec le concours de partenaires publics et privés.

2. Conditions de participation

- Le lien des œuvres présentées avec l'univers ferroviaire doit être évident et caractérisé.
- **Ne peuvent concourir** les films ayant déjà été présentés aux comités de sélection lors de précédentes éditions du Festival.
- La durée des films présentés doit être **inférieure à 60 minutes**.
- Les supports admis pour les projections de la compétition sont les bandes vidéo **Beta SP PAL, Beta Num, Beta SX**, les **DVD-Vidéo** (lisibles sur les lecteurs DVD de salon, les PC Windows et MAC), **les fichiers numériques sur disque dur ou DVD ou clé USB**. En cas de sélection, aucun autre support (DivX, Blue Ray, HD DVD, Beta NTSC) ne pourra être accepté.
- **Les programmes qui n'ont pas été réalisés en français ou en anglais devront être obligatoirement sous-titrés dans l'une de ces langues.**
- L'inscription et la sélection d'un film au Festival Trains et Cinéma, implique l'accord des ayants droit, pour l'utilisation de leur film, sur quelque support que ce soit y compris télévisuel, pour les besoins de communication de la manifestation, ceci en toute liberté de droit. L'association s'engage expressément à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles et non commerciales.

3. Inscription

Doivent être envoyés pour la **sélection avant le 14 janvier 2011** :

- Une cassette VHS, Beta SP PAL ou DVD, par voie postale, à la charge de l'expéditeur, accompagné de tout extrait de presse ou matériel publicitaire jugé utile
- Une photo du film en format numérique (300 DPI).
- La fiche d'inscription du film. Chaque commanditaire, producteur ou réalisateur qui présente un film, devra la faire parvenir au festival soit en

ligne sur le site www.cinerail-fest.com, soit par la poste avec la copie de visionnage, à :

CinéRail - 23, allée de la 2^e D.B. - F 75015 PARIS

Les envois doivent être dégagés des droits de douane (indiquer la mention « valeur non-commerciale »), faute de quoi ils pourront être refusés par le bureau du festival.

Les VHS ou DVD envoyés pour la sélection ne seront pas retournés à l'expéditeur, sauf demande expresse.

L'inscription de l'œuvre ne sera validée qu'à réception de ces documents.

A titre indicatif, le comité d'organisation préviendra par e-mail à partir du **31 janvier 2011** les personnes responsables de l'inscription de la décision du comité de sélection.

4. Les prix

Les films sélectionnés peuvent concourir pour les prix suivants :

- CinéRail d'or de la communication d'entreprise
- CinéRail d'or du film publicitaire

Le jury peut décerner des prix spéciaux ainsi que des mentions, ou se réserver le droit de ne pas décerner de prix.

5. Envoi, assurance, retour des films sélectionnés

Les copies Beta SP PAL des films sélectionnés doivent nous parvenir impérativement le **21 février 2011**, au siège social:

CinéRail – 23 allée de la 2^e DB – F-75015 Paris

Les frais d'envoi des copies et les droits de douane sont à la charge des expéditeurs.

Les frais de réexpédition des copies des films sélectionnés, ainsi que les frais d'assurance des copies, de leur réception à leur réexpédition sont à la charge du festival. En cas de perte ou de détérioration d'une copie pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de la copie. Seules seront acceptées les copies en bon état de projection.

Les copies des films de la sélection officielle, sauf DVD et VHS, seront retournées aux expéditeurs courant avril 2011.

6. Droits d'inscription.

L'inscription d'un film de communication d'entreprise ou d'une publicité est gratuite.

La sélection officielle d'un film donne droit à deux accréditations pour les séances des films en compétition.

Le festival ne prend pas en charge les frais de voyage et de séjour des auteurs et producteurs des films sélectionnés.

7. L'inscription des œuvres au festival implique l'**acceptation entière du règlement**, seul le texte français faisant foi.